

Contributions scolaires :

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat, des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution annuelle est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts.

Tarif général	47,00 € / mois sur 10 mois	Contribution mensuelle par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement
Tarif volontaire 1	49,00 € / mois sur 10 mois	Contribution mensuelle par élève : 1 ^{er} niveau de solidarité possible
Tarif volontaire 2	51,00 € / mois sur 10 mois	Contribution mensuelle par élève : 2 ^{ème} niveau de solidarité possible

A cette contribution, s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, cahiers de travaux pratiques...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités.

Une participation de 23€ à l'année vous est également facturée pour : les activités pédagogiques diverses (technologie, arts plastiques, manuels numériques), ainsi que l'assurance individuelle accident, contractée d'office pour tous les élèves par souci de sécurité (8,20€ par élève).

Pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, vient également s'ajouter le coût de la tablette : 14 € sur 10 mois et par an.

Pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, 16 € par mois sur 10 mois.

Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur EcoleDirecte**). Des factures de régularisation, si nécessaire, seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

Repas:

Externe	repas occasionnel (jours libres)	6,10 € le repas
Demi-pensionnaire	repas réguliers (jours fixes)	5,55 € le repas

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self. **Un lien internet avec formulaire vous sera envoyé à cet effet Lundi 2 septembre, à compléter avant le lundi 9 septembre 2024.**

Seules les absences aux repas, pour les sorties prévues par l'établissement et pour maladie ou décès, notifiées par écrit (mail, école directe ou carnet de liaison) seront remboursées. **Ce remboursement est fait en fin d'année scolaire.**

Compte tenu du contexte économique actuel, le collège se réserve le droit d'augmenter, de façon maîtrisée, le tarif des repas en cours d'année scolaire.

Dans le cadre d'un P.A.I reconnu par le médecin scolaire, les familles fourniront le repas à leur(s) enfant(s) qui pourront le prendre au self. Le coût sera de 1,55 € par repas. Cette option n'est proposée qu'aux demi-pensionnaires.

Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2024-2025 :

Une feuille d'information accompagne le dossier

Merci de cocher la case correspondant à votre choix dans le formulaire EcoleDirecte de réinscription/inscription

- 1 Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L annuelle** : 19,69 € (16,29 + 3,40)
Je recevrai le magazine "famille & éducation" et j'accéderai aux services de l'A.P.E.L. 35

- 2 J'ai déjà versé ma cotisation familiale (16,29 €) auprès de l'établissement de mon aîné.
Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph (colis de rentrée, soirées conférences, subvention pour les tablettes et les voyages...) en versant la somme de 3.40 €

- 3 J'adhère à l'A.P.E.L et **je souhaite rejoindre l'équipe A.P.E.L** (merci d'envoyer un mail à : apel@stjojanze.fr)

Ne pas envoyer de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture

Mode de règlement :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix,
Si vous optez pour le prélèvement, veuillez vérifier vos coordonnées bancaires sur le mandat et le signer.
Si vous avez changé de banque, merci de transmettre le nouveau RIB via Ecole Directe à la comptabilité.
Nous vous transmettrons alors un nouveau mandat à signer.

Les prélèvements se font sur 10 mois, le 10 de chaque mois à compter du mois d'octobre
Jusqu'au mois de juillet, au prorata des montants restants dus.

Monsieur Giboire, Chef d'établissement du collège et **Madame Ducolombier**, comptable restent à votre disposition pour toute demande d'explication.

La signature de ce document vous engage au règlement des frais de scolarisation de votre (vos) enfant(s).